

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2020

Présents : M. Georges ARHURO, Mme Annick BOUFFINIER, M. Michel CADOT, Mme Valérie CHESNOY, M. Cyrille CHEVRILLON, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, Mme Janique FOUCHÉ, M. Guillaume GRAFFIN, Mme Cindy GUILBERT, Mme Sophie HOTOMME, M. Yann LE NAOUR, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.

Pouvoirs : M. Jean-Marie CHAMPEAU à M. Joël SIOU ; M. Bertrand HAMEL à M. Michel CADOT.

Absents excusés :

Absents : M. Frédéric JORAND

Membres : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

Date convocation : 05 juin 2020

Secrétaire de séance : Mme Valérie CHESNOY.

Retrait à l'ordre du jour : CNAS – Prestations sociales accordées aux agents des collectivités territoriales

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MAI 2020	2
2. BUDGET COMMUNE.....	2
3. BUDGET ASSAINISSEMENT.....	4
4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS.....	5
5. CANTINE – MODIFICATION DE LA DATE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	7
6. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020 – SUBVENTION DETR ET FDI.....	7
7. SUBVENTIONS DIVERSES.....	7
8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES	8

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 MAI 2020

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2020, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. BUDGET COMMUNE

2.1. Vote du compte administratif 2019

M. le Maire présente le compte administratif, dont une copie détaillée a été envoyée à chaque élu, qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	VARIAT N-1	VARIAT Corrigée
Recettes	666 141.86	666 866.70	1 051 391.62	688 507.38	-362 884.24	19 716.03
Dépenses	525 358.32	530 774.69	498 862.04	488 039.41	-10 822.63	-10 822.63
Excédent de l'exercice (autofinancement)	140 783.54	136 092.01	552 529.58	200 467.97	-352 061.61	30 538.66
Report exercice antérieur	113 631.72	104 415.26	110 507.27	393 036.85	282 529.58	282 529.58
Excédent de Fonctionnement	254 415.26	240 507.27	663 036.85	593 504.82	-69 532.03	-69 532.03

Excédent de l'exercice corrigé

157 862.01 169 929.31

Excédent Fonctionnement corrigé

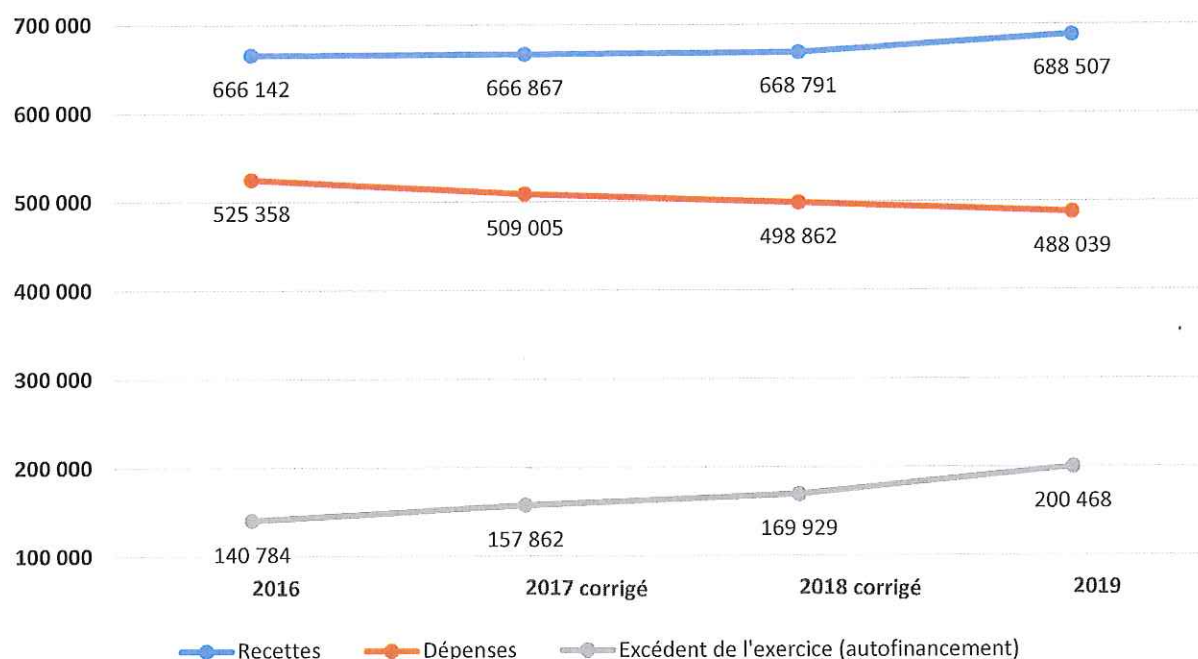
262 277.27 280 436.58 210 904.55

Rem : sivom 21 770, vir assain 382 600,27

Section de fonctionnement :

- En 2019, les recettes atteignent 688 507,38 € et progressent de 19 716,03 € par rapport à l'année précédente 668 791,35 € (hors virement exceptionnel du budget assainissement).
- D'autre part les dépenses, à 488 039,41 €, diminuent de 10 822,63 €. Cette diminution des charges est due en partie à la baisse de la consommation électrique (- 6 344 €) et à la baisse du Fonds de Péréquation Intercommunal (- 7 012 €).
- L'excédent de l'exercice passe de 169 929,31 € à 200 467,97 et progresse de 30 538,66 €.
- Après le report de l'exercice antérieur et le virement à la section d'investissement de 270 000,00 € pour autofinancer les investissements 2019, l'excédent de fonctionnement passe de 663 036,85 € à 593 504,82 € et diminue de 69 532,03 €.

SECTION FONCTIONNEMENT évolution



<u>INVESTISSEMENT</u>	2016	2017	2018	2019	VARIAT N-1
Recettes	160 367.78	223 197.65	216 948.73	395 223.74	178 275.01
Dépenses	71 775.40	135 757.83	319 294.14	454 059.94	134 765.80
Réalisations de l'exercice	88 592.38	87 439.82	-102 345.41	-58 836.20	43 509.21
Report exercice antérieur	-25 385.60	63 206.78	150 646.60	48 301.19	-102 345.41
Excédent d'investissement	63 206.78	150 646.60	48 301.19	-10 535.01	-58 836.20

Excédent Fonct + Invest	317 622.04	391 153.87	711 338.04	582 969.81
--------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Section d'investissement :

- En 2019, les recettes s'élèvent à 395 223,74 €, les reports de l'exercice antérieur à 48 301,19 €, les dépenses à 454 059,94 € et le déficit d'investissement à (- 10 535,01 €).
- Les investissements 2019 s'élèvent à 441 783,44 € financés par des subventions de l'Etat et du Département, à hauteur de 70 315,19 €, un remboursement de la TVA à hauteur de 16,404% soit 60 391,80 €. La commune autofinance les 311 076,45 € restants et n'a pas recours à l'emprunt.

L'excédent cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement s'élève à 582 969,81 €.

Ensuite, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à Mme. Yannick DUBLINEAU, doyenne de l'assemblée.

Considérant que les écritures du compte administratif sont conformes aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2019.

2.2. Vote du compte de gestion 2019

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif qu'après examen et approbation du compte de gestion dressé par le Receveur municipal.

Le Conseil municipal, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2019 du Trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT

3.1. Vote du compte administratif 2019

M. le Maire présente le compte administratif, dont une copie détaillée a été envoyée à chaque élu, qui s'établit comme suit :

<u>EXPLOITATION</u>	2016	2017	2018	2018 Corr	2019	VARIAT N-1	VARIAT Corr
Recettes	78 533.10	90 475.26	185 104.15	82 503.88	79 895.50	-105 208.65	-2 608.38
Dépenses	73 491.08	74 125.86	439 413.90	56 813.63	46 813.83	-392 600.07	-9 999.80
Réalisations de l'exercice (autofinancement)	5 042.02	16 349.40	-254 309.75	25 690.25	33 081.67	287 391.42	7 391.42
Report exercice antérieur	303 392.22	308 434.24	324 783.64	44 783.64	70 473.89	-254 309.75	25 690.25
Excédent d'exploitation	308 434.24	324 783.64	70 473.89	70 473.89	103 555.56	33 081.67	33 081.67

INVESTISSEMENT

Recettes	20 923.70	17 984.71	16 809.84	16 809.84	14 478.77	-2 331.07	-2 331.07
Dépenses	1 988.04	8 559.60	102 600.27	0.00	0.00	-102 600.27	0.00
Réalisations de l'exercice	18 935.66	9 425.11	-85 790.43	16 809.84	14 478.77	100 269.20	-2 331.07
Report exercice antérieur	104 403.63	123 339.29	132 764.40	30 164.13	46 973.97	-85 790.43	16 809.84
Excédent d'investissement	123 339.29	132 764.40	46 973.97	46 973.97	61 452.74	14 478.77	14 478.77
TOTAL Réalisations + Report + R.A.R	123 339.29	132 764.40	46 973.97			9 425.11	

EXCEDENT EXPLOIT + INVEST	431 773.53	457 548.04	117 447.86		165 008.30	47 560.44	47 560.44
---------------------------	------------	------------	------------	--	------------	-----------	-----------

Section d'exploitation :

- En 2019, les recettes s'élèvent à 79 895,50 €, soit une baisse de - 2 608,38 € due à une diminution des frais de branchements des abonnés, mais qui est compensée par la baisse identique des dépenses de branchements.
- Les dépenses, d'un montant de 46 813,83 €, baissent de 9 999,80 €. Cela s'explique par une diminution des prestations de services (pompe aérateur 12 112,66 €).
- L'excédent de l'exercice, à 33 081,67 €, est en augmentation de 7.391,42 €.
- Avec un report de 70 473,89 €, l'excédent d'exploitation atteint 103 555.56 €, soit une augmentation de 33 081,67€ par rapport à l'exercice antérieur.

Section d'investissement :

- En 2019, les recettes s'élèvent à 14 478,77 € qui correspondent au montant des amortissements en baisse de 2 331,07 € par rapport à 2018.
- Aucune dépense d'investissement en 2019, comme en 2018.
- Le résultat de l'exercice est donc égal à 14 478,77 €
- Après le report de l'exercice antérieur de 46 973,97 €, l'excédent d'investissement est égal à 61 452,74 €, soit une progression de 14 478,77 €.

L'excédent cumulé des sections d'exploitation et d'investissement s'élève à 165 008,30 €, soit une augmentation de 47 560,44 €.

Ensuite, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, M. le Maire se retire au moment du vote et laisse la présidence à Mme. Yannick DUBLINEAU, doyenne de l'assemblée.

Considérant que les écritures du compte administratif sont conformes aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2019.

3.2. Vote du compte de gestion 2019

Le Conseil municipal, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2019 du Trésorier municipal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS

Les Commissions communales obligatoires

Impôts Directs Maire, proposition 12T, 12S. Directeur Finances Publiques désigne 6T, 6S

Membres Titulaires :

M. CADOT, G. GRAFFIN, O. MOULIN, J. SIOU, A. BOUFFINIER, G. ARHURO, V. CHESNOY

Membres Suppléants :

I. RÉMY, C. CHEVRILLON, J. FOUCHÉ, C. GUILBERT, Y. LE NAOUR, B. COZZO

Révision des listes électorales Conseil municipal 1 T + 1 S, Délégué Préfet 1 T + 1S, Tribunal Grande Instance 1 T + 1 S

Conseiller

J. FOUCHÉ (titulaire)

G. GRAFFIN (suppléant)

Délégué Préfet

Délégué TGI

Appel d'Offre maire, 3T, 3S

Membres Titulaires :	M. CADOT J. SIOU	O. MOULIN V. CHESNOY	M. MOULIN G. ARHURO
Membres Suppléants :	G. GRAFFIN		

Les Commissions municipales facultatives

Finances

Compétences : comptes administratifs, budgets, taux d'imposition, subventions aux associations ...

Membres :

M. CADOT, G. GRAFFIN, J. SIOU, O. MOULIN, C. GUILBERT, F. JORAND

Scolaire - Périscolaire (dont conseil école 2)

Compétences : vie scolaire, périscolaire, conseils d'école ...

Membres :

M. CADOT, O. MOULIN, Y. LE NAOUR, Y. DUBLINEAU, C. GUILBERT, S. HOTOMME

Affaires sociales

Compétences : aides spécifiques aux personnes en difficulté, aux personnes âgées, repas annuel des aînés ...

Membres :

M. CADOT, O. MOULIN, B. COZZO, I. RÉMY, J. FOUCHÉ

Animations

Compétences : Vie associative - Evénements - Manifestations - Spectacles

Membres :

M. CADOT, S. HOTOMME, O. MOULIN, C. GUILBERT, J. FOUCHÉ, C. CHEVRILLON, B. COZZO

Patrimoine - Environnement - Cadre de vie

Compétences : Equipements communaux, espace public, chemins ruraux, histoire

Membres :

M. CADOT, C. CHEVRILLON, Y. LE NAOUR, V. CHESNOY, J. SIOU, O. MOULIN, G. ARHURO, A. BOUFFINIER, F. JORAND

Voirie - Réseaux - Sécurité

Compétences : voirie communale, sécurité, réseaux eau, électricité, gaz, télécom, fibre, assainissement ...

Membres :

M. CADOT, G. GRAFFIN, O. MOULIN, V. CHESNOY, J. SIOU, A. BOUFFINIER, G. ARHURO, F. JORAND

Cimetières

Compétences : entretien, aménagement, reprise de concessions abandonnées ...

Membres :

M. CADOT, V. CHESNOY, O. MOULIN, J. SIOU, B. COZZO, I. RÉMY

Communication

Compétences : Site de la mairie, flash info, newsletter, réseaux sociaux ...

Membres :

M. CADOT, O. MOULIN, C. GUILBERT, S. HOTOMME, J. SIOU

Délégués

Office du Tourisme du Pays Houdanais 1T

Membre :

Y. DUBLINEAU

Référents Sécurité Routère 1T

Membre :

Y. LE NAOUR

5. CANTINE – MODIFICATION DE LA DATE DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour faciliter les démarches des abonnés, le prélèvement automatique a été mis en place pour payer les factures relatives aux frais de cantine.

La date de prélèvement a été fixée au 5 de chaque mois. Le versement des aides sociales étant versé aux alentours du 6 de chaque mois, il est proposé de décaler la date du prélèvement automatique au 10.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, le décalage du prélèvement automatique pour le paiement des frais de cantine au 10 de chaque mois. Cette délibération annule et remplace la délibération n°12 du 10 décembre 2019.

6. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020 – SUBVENTION DETR ET FDI

Monsieur le Maire présente plusieurs projets concernant des travaux d'investissement pour l'année 2020, envisagés sur la commune de Goussainville.

Investissements	Estimation HT	Subventions
Rue de Brest, enfouissement des réseaux	94.000	DETR – FDI - Région
Commerce de proximité mutliservices	420.000	DETR – FDI - Région
TOTAL	514.000	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les différents projets d'investissement 2020, d'un montant HT de 514.000 € ;

DONNE toute latitude au Maire, pour constituer les dossiers de demandes de subventions auprès :

- De l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;
- Du Département : Fonds Départemental d'Investissement (FDI).
- De la Région Centre – Val de Loire.

7. SUBVENTIONS DIVERSES

➤ Séjour à la montagne des élèves de 6^{ème} du Collège de Houdan

Chaque année, les professeurs d'éducation physique du collège François Mauriac de Houdan sollicitent une subvention pour l'organisation d'un séjour d'une semaine à Autrans en Isère, pour les élèves de sixième. L'objectif principal de ce séjour est « mieux vivre ensemble ».

La subvention de 20 € par élève habitant Goussainville et fréquentant le collège de Houdan a été votée par le Conseil municipal en décembre 2019. Elle faisait mention de 19 élèves Goussainvillois mais ils sont 20 en réalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le versement d'une subvention de 20 € par collégien habitant la commune de Goussainville et participant au séjour de ski à Autrans.

➤ Centre de santé du Pays Houdanais

En 2019, le Centre de santé du pays Houdanais, dont la gestion a été déléguée à l'hôpital de Houdan, a accueilli 946 consultations venant de Goussainville.

Cette activité élevée s'explique par la préoccupation permanente du Centre de santé d'offrir des soins de qualité, de proximité et accessibles à tous les citoyens du canton de Houdan et des alentours, sans dépassement d'honoraires.

Pour assurer sa pérennité et soutenir le développement de ses projets, il apparaît important de mutualiser les efforts de tous les acteurs locaux pour lui permettre de continuer à apporter une offre de soins cohérente et de qualité à nos citoyens.

Considérant le service indispensable apporté par le Centre de santé du Pays Houdanais à la population et la nécessité de le maintenir en activité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention calculée sur la base d'un euro par habitant (le nombre d'habitants étant déterminé chaque année par l'INSEE), soit 1310 €.

➤ Diverses

1. Le Souvenir Français

Association nationale reconnue d'utilité publique encadrant les cérémonies patriotiques.

2. SPDA (Société de Protection et de Défense des Animaux)

Association régie par la loi de 1901, localisée à Serazereux (28) qui assure le fonctionnement d'un refuge pour animaux maltraités, abandonnés...

3. ATENA 78

Association régie par la loi de 1901, localisée à Houdan (78), ayant pour objectif la protection de la nature.

4. AFSEP

L'Association Française des Sclérosés en Plaques accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien.

5. La ligue contre le Cancer

Comité d'Eure-et-Loir s'emploie pour les malades euréliens.

6. COMPA

Association partenaire du Conservatoire de l'agriculture, musée départemental labellisé Musée de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.

8. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire :

- Arrêté de délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint
- Arrêté de délégation de fonction et de signature au 2^{ème} adjoint

- M. MOULIN demande si la date des encombrants est connue. Le SIEED a précisé les dates de rattrapage : les encombrants seront ramassés à Goussainville le 17 juillet 2020 et le 10 octobre 2020.

- Y. DUBLINEAU demande des informations complémentaires sur le commerce de proximité, notamment sur la possibilité d'un commerce solidaire. Le Maire précise que le projet serait de construire un bâtiment pour héberger le commerce et de confier la gestion au groupe Carrefour. Ce dernier aménagerait le local et assurerait la formation ainsi que le suivi du gérant. Le gérant pourra vendre des produits locaux, à hauteur de 30% de la marchandise totale.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire

Michel CADOT

